

ARRETE MUNICIPAL N°2021-33

4 juin 2021

ARRETE DE CIRCULATION RUE DE METZ

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le code de la route, notamment son article R 411-8 ;

VU la demande de la société ALTECO TP SAS 11 remparts Saint Thiebault 57000 Metz ;

CONSIDERANT la réalisation de travaux de réfection la voirie rue de Metz ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y lieu de protéger les usagers de la présence d'engins sur une partie de la chaussée ;

ARRETONS

Article 1 :

Dans le cadre de réalisation de la réfection de la voirie rue de Metz, la route sera barrée à la circulation à compter du 9 juin 2021 jusqu'à la fin de travaux. Une déviation sera mise en place par la rue du Pré la Dame.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30km/h
- Rue barrée
- déviation
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec la commune.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 4 juin 2021

Par délégation, le Maire-adjoint
Jean-Marie MULLER



Signature et cachet